

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tarifs

Les tarifs des prestations correspondent au tarif général en vigueur et/ou aux conditions particulières stipulées dans nos offres ou devis.

L'acceptation d'un prix forfaitaire implique son entière facturation, même en cas de prestation partiellement ou non consommée.

Les tarifs indiqués s'entendent toujours Hors taxe, il convient donc toujours d'ajouter la TVA au taux en vigueur pour obtenir le prix TTC.

Arrhes

« Sauf stipulation contraire du contrat, les sommes versées d'avance sont des arrhes, ce qui a pour effet que chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le consommateur en perdant les arrhes, le professionnel en les restituant au double. » (Article 114-1 du Code de la Consommation). Le montant des arrhes demandé est de 50% du montant total des prestations réservées.

Garantie de réservation

La réservation est garantie jusqu'à la date d'option. La réservation n'est confirmée qu'à la date d'un écrit du client (courrier, fax, mail) qui doit nous parvenir au plus tard au jour de la date d'option, accompagné du ou des versements d'arrhes demandés, ainsi que de ce présent document daté et signé.

Garantie de couverts

Le nombre de couverts doit être confirmé au plus tard 5 jours avant l'arrivée des participants et sera retenu comme base minimale de facturation. Toute annulation qui interviendrait après ce délai entraînerait la facturation de 100% du prix des repas commandés.

Annulations

Toute annulation totale ou partielle de la réservation initiale doit nous être adressée par écrit (courrier, fax, mail).

Pour toute annulation intervenant entre 90 jours et 30 jours avant la date d'arrivée du groupe, «les Gâtines» se réserve le droit de retenir le montant des arrhes demandées.

Pour toute annulation intervenant entre 30 jours et 7 jours avant la date d'arrivée du groupe, «les Gâtines» se réserve le droit de facturer 75% du montant TTC des prestations réservées.

Pour toute annulation intervenant entre 7 jours et le jour d'arrivée du groupe, «les Gâtines» se réservent le droit de facturer 100% du montant TTC des prestations réservées.



Cas de force majeure

«Les Gâtines» sera dégagé de toutes obligations au cas où un événement de force majeure surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux...) « Les Gâtines » étant le site de replis de la région parisienne du Groupe CM-CIC :

- en cas de sinistre grave occasionnant une indisponibilité totale ou partielle d'un ou plusieurs sites centraux ou
- en cas de crue centennale

le Groupe CM-CIC sera contraint d'installer au centre « Les Gâtines » son personnel ne pouvant aller travailler sur les sites centraux.

Lors de la survenance d'un tel événement :

- si le client se trouve au Centre « Les Gâtines », il devra libérer les lieux au plus tard dans les 12 heures suivant l'avertissement desdits faits, par tous moyens. Le Client sera dédommagé des éventuels frais engendrés par ce départ rapide des lieux, sur justificatif, dans la limite des frais strictement nécessaires au Client pour rejoindre son lieu de travail,
- Si l'avertissement d'un tel événement à lieu avant l'arrivée du Client au Centre « Les Gâtines », l'annulation sera effective sans délai. La société « Les Gâtines » s'engage à rembourser les éventuels frais d'annulation des titres de transport achetés par le Client pour se rendre au centre « Les Gâtines », sur justificatif.

Dans ces deux cas, la session pourra, selon la volonté du client, soit être annulée sans frais et après remboursement des arrhes, soit être reportée à une date ultérieure.

Assurance: détérioration, casse, vol

Les prestations sont exclusivement fournies par «les Gâtines». Il est interdit d'apporter quelque produit que ce soit de l'extérieur, sans l'accord préalable de la Direction.

Le client, ou à défaut l'organisateur agissant en qualité de représentant du client, est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de sa manifestation. Le client s'engage à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible de porter en aucune manière préjudice au centre qui se réserve le droit d'intervenir et de facturer les dégâts occasionnés si nécessaire.

Le client s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements du centre.

Le client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation du centre ni ne portent atteinte à la sécurité du centre ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

Extras

Tous les extras (téléphone, bar, etc....) doivent être réglés sur place par chacun des participants avant leur départ. A défaut de règlement de ces prestations par les participants, ces sommes seront directement facturées au signataire de la commande qui est solidairement responsable de leur paiement.



Nettoyage

Le client apportant des documentations, décors, cadeaux, palettes pour le besoin de sa manifestation se chargera de leur transport, déballage, montage, démontage et manutention sur place.

Le client se chargera du retour dans ses locaux de tout son matériel après utilisation et élimination de ses emballages.

Les Gâtines mettent à la disposition du client une benne pour la récupération des papiers et cartons pliés.

En cas de non-respect, Les Gâtines se réservent le droit de facturer au client un supplément pour nettoyage des espaces.

Visites de repérage

Nous vous conseillons fortement d'organiser sur place une visite préalable. Celle-ci vous permettra de visualiser les espaces, faire part de vos besoins et prendre en compte les contraintes du site.

Cette visite est déterminante pour le bon déroulement de votre manifestation.

Toute demande technique de dernière minute ne pourra être assurée.

Conditions de paiements

Les factures sont libellées en €. Le solde est payable au plus tard dans les 30 jours à l'issue de la manifestation par chèque ou virement.

Tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance convenue donnera lieu à l'application de pénalités, sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure préalable, calculées sur la base du taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans que cette clause fasse obstacle à toute action ayant pour objet le recouvrement de la créance. Tous les frais entraînés par cette carence seront ou resteront à la charge du débiteur défaillant.

Réclamations et litiges

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à «les Gâtines» par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de huit jours après le départ des participants. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être satisfaite.

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties sera de la seule compétence du tribunal du siège social dont dépend la S.A.S.U. Les Gâtines.